



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 4 novembre 2019

Communication sur les contrôles en exploitations agricoles

Chaque année, les exploitations agricoles de Vendée sont soumises à des contrôles de la part des services de l'État. Ces contrôles concernent la santé des animaux et leurs conditions de vie, la protection de l'environnement et l'utilisation des produits phyto-pharmaceutiques, les conditions d'attribution des aides de la politique agricole commune (PAC).

Ces contrôles sont principalement réalisés par la Direction Départementale de la Protection des Populations, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt ainsi que l'Agence de Service et de Paiement.

En 2018, 1709 exploitations agricoles (environ 1/3 des exploitations vendéennes) ont fait l'objet d'un tel contrôle. Plus de 95% de ceux-ci se sont révélés favorables. Les 76 exploitations dans lesquelles des anomalies ont été détectées ont fait l'objet de suites administratives (30 mises en demeure) ou pénales (3 procès verbaux), ou de réfections sur les primes PAC.

